

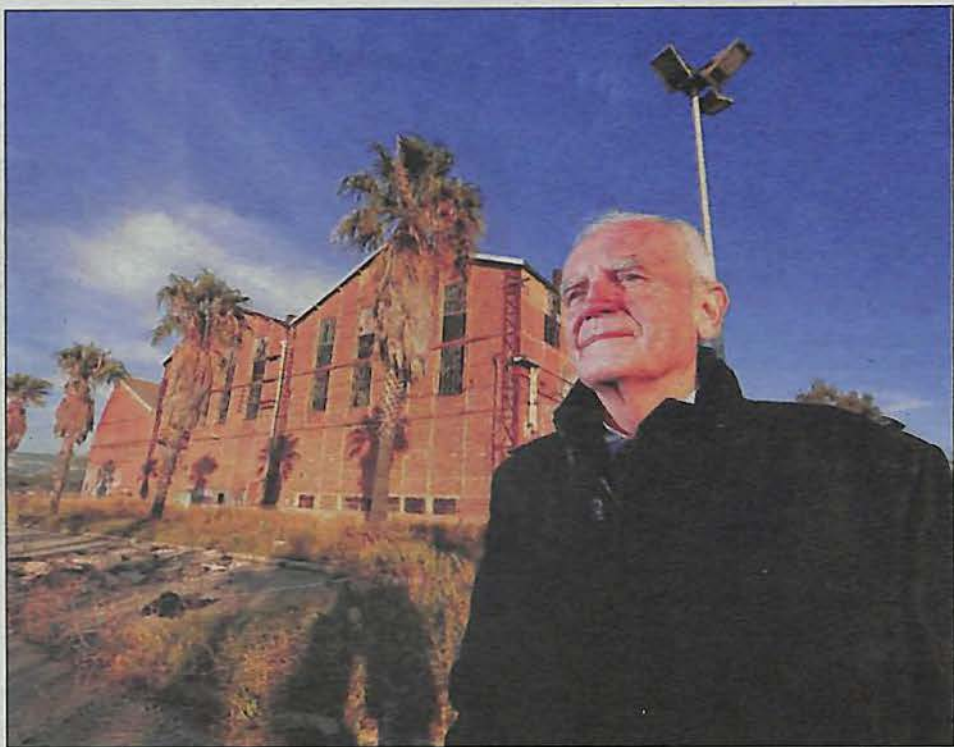
Hangar CPM : un candidat évincé attaque la mairie

Le projet de réhabilitation et d'aménagement des ateliers mécaniques, confié par la mairie en juillet dernier au groupement Immochan/CGR Cinéma/ AOA/ Burgeap fait l'objet d'un recours à la cour administrative d'appel de Marseille. Il émane de l'un des candidats qui avait postulé et n'a pas été retenu : le groupement intitulé « 2014 renaissance des ateliers mécaniques »⁽¹⁾, représenté par le mandataire Maciej Adamowicz.

Le dossier transmis à la cour d'appel

Un premier référé avait été déposé au tribunal administratif de Toulon, jugé irrecevable. Finalement, le dossier a été transmis à la cour d'appel de Marseille où le recours sera examiné.

Le groupement d'entreprises évincé attaque la Ville sur le fait que son dossier « n'a pas pu être présenté devant la commission qui devait examiner les projets de tous les candidats, comme cela était mentionné dans le cahier des charges de la mairie ». La municipalité a en effet écarté tous les candidats qui liaient leur dossier à celui du futur port de plaisance, par crainte que si un projet ne capote, l'autre ne se réalise pas non plus. Maciej Adamowicz s'en défend : « Nous nous sommes contentés d'une clause suspensive mentionnant que si le port ne se faisait pas en cas de force majeure, indépendante de la volonté du délégataire du port, notre projet ne serait pas viable ».



Maciej Adamowicz, mandataire du groupement non retenu par la Ville, est venu présenter ses arguments devant la presse. (Photo Dominique Leriche)

Mais « les projets sont administrativement séparés même s'ils sont forcément liés dans leur synergie et leur proximité », renchérit Patrick Boero, représentant l'hôtel All Suites, partenaire du groupement. De plus, le groupement estime avoir fait une meilleure offre à la Ville, proposant 7 millions d'euros de redevance pour un bail de 60 ans⁽²⁾.

Présentation publique

Fait très inhabituel, le groupement n'a pas attendu la décision de justice pour communiquer sur son projet, quitte à créer un peu la confusion avec celui du candidat retenu. Plusieurs entreprises, sous la houlette du

mandataire, ont en effet convié la presse et le public à assister à une présentation, diaporama à l'appui.

Animée par Maciej Adamowicz, la conférence s'est attachée à louer un projet « exceptionnel », comprenant notamment un cinéma accueillant également du spectacle vivant, un musée du chantier rappelant la mémoire des lieux ainsi que le transfert du musée naval de Monaco, une garderie et un espace pédagogique pour enfants, un pôle de sports extrêmes présenté comme « le premier en Europe », ainsi qu'un hôtel spa et des lofts modulables, etc. Le projet prévoit en outre 800 places de parking.

« La justice en décidera »

« Nous sommes convaincus que notre projet est le meilleur, et nous voulions le faire connaître aux Seynois », indique Jean Klein, représentant de la société Cegetec.

De son côté, la mairie se montre confiante. « Cette candidature n'a pas été jugée recevable car elle n'était pas conforme au cahier des charges demandé. Nous avons fait les choses en toute transparence. La justice en décidera », estime le directeur général des services, Thierry Dalmas.

M. V.

1. Notamment Kinépolis, Cegetec, All Suites Body Flight.

2. Le groupement retenu versera une redevance de 960 000 euros sur 40 ans.